La pollution de l'air classée comme cancérigène par l'OMS

La pollution de l'air, causée par les transports, la production d'électricité et les émissions industrielles et agricoles, devrait être déclarée cancérigène pour l'être humain, recommande le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

L'agence dépendant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fait cette recommandation en s'appuyant sur des données récentes : quelque 223000 personnes sont mortes en 2010 dans le monde d'un cancer du poumon provoqué par l'inhalation de substances toxiques contenues dans l'air ambiant.

Le CIRC dit disposer d'éléments démontrant de manière convaincante que la pollution atmosphérique accroît le risque de cancer de la vessie, de maladies respiratoires et de troubles cardiaques.

Dans un communiqué publié hier après une semaine de séminaire réunissant des scientifiques, le CIRC préconise que la pollution atmosphérique et les particules solides ou liquides en suspension dans l'air soient classées dans le groupe 1 des substances cancérigènes pour l'homme.

Ce groupe 1 regroupe une centaine de substances connues pour leurs effets cancérigènes comme l'amiante, le plutonium, la poussière de silice, les radiations d'ultraviolet et la fumée de cigarette.